

Délibération n°2023-04

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230217-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2

Objet : Demande de subvention dans le cadre du dispositif Espace Valléen et approbation du Plan de financement

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 10 février 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 18 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Michel CHAPUIS ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Aurélie ANNEQUIN ; Sandrine LEBRE ; Danièle KLINGLER ; Dominique ROUANET ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Robert USSEGLIO ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC.

Étaient représentés :

Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Caroline MASPER
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
Mme Camille FELLER donne procuration à Mme Dominique ROUANET
M. François PREVOST donne procuration à M. Philippe VUILQUE
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. Didier DERUPTY
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Gilbert BOYER

Absents excusés :

Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Rémi DUTHOIT, Camille FELLER, François PREVOST, Nadine CURNIER, Christian CHIAPELLA, Christophe LOPEZ, Nicolas FURET.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sandrine LEBRE a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure,

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que

- la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure détient la compétence en matière d'actions de développement économique et touristique
- la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est compétente pour mettre en œuvre les stratégies de développement touristique local par le portage financier de l'Etat et de la Région,

Accusé de réception en préfecture
470040003/2023-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

VU les délibérations n°2022-32 du 24 mars 2022 et n°2022-57 en date du 21 juin 2022 ayant pour objet « Plan de financement étude pré-opérationnelle Lure », actant la volonté du conseil communautaire de travailler sur la requalification et le développement de la Station de Lure,

CONSIDERANT que

- la requalification de la station de Lure est un enjeu fort en matière de transition écologique et un atout certain de développement économique et touristique pour le territoire de la CCPFML,
- les investissements nécessaires à la réalisation de ces projets nécessitent un accompagnement financier externe à la collectivité,

ATTENDU que

- les travaux d'aménagement prévus pour la requalification de la station et financés dans le cadre du dispositif Espace Valléen s'échelonnent entre 2023 et 2027,
- la première tranche du projet portant sur des infrastructures liées à la pratique du VTT (bornes de recharge autonome VAE, borne d'entretien vélo, racks à vélos), ainsi que sur des aménagements de convivialité (tables de pique-nique, bancs, chaises relax en bois) débutera en 2023,

VU les conclusions de l'étude pré-opérationnelle reçus le 10 juillet 2022 et les chiffrages estimatifs des travaux de la première tranche pour un montant total de 80 989 € HT, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENTS VTT STATION DE LURE				
OBJET DE LA DEPENSE	Montant € H.T.	FINANCEMENT	Montant € H.T.	%
Station de recharge solaire VAE + Station d'entretien vélos	22 340	Etat – FNADT CIMA	8 936	40
		Région	8 936	40
		Autofinancement CCPFML	4 468	20
Parcours de maniabilité vélos (modules bois)	11 765	Etat – FNADT CIMA	4 706	40
		Région	4 706	40
		Autofinancement CCPFML	2 353	20
Espaces de convivialité cyclistes (tables, bancs, chaises longue bois)	46 884	Etat – FNADT CIMA	18 754	40
		Région	18 754	40
		Autofinancement CCPFML	9 376	20
TOTAL	80 989		80 989	100,00

Total FNADT CIMA	= 32 396 € HT	soit 40 %
Total Région	= 32 396 € HT	soit 40 %
Total Autofinancement CCPFML	= 16 197 € HT	soit 20 %

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230217-04-2023-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

- D'approuver le plan de financement présenté, correspondant à celui inclus dans la demande de financement auprès du dispositif Espace Valléen.
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention relative au financement des travaux de requalification de la station de Lure, notamment dans le cadre du dispositif Espace Valléen 2021-2027.
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

Acte publié le :